

Communiqué du CNDD-FDD sur l'usage des Mines (28 octobre 2004)

Vendredi, 29 octobre 2004

Le CNDD-FDD lance un cri d'alarme en faveur des actions de déminage et d'assistance aux victimes des mines antipersonnels.

Le Parti CNDD-FDD demande à la population burundaise d'éviter de fréquenter des lieux à haut risque de contamination par des mines antipersonnels, dont les anciennes positions militaires. Cette mise en garde fait suite à un accident survenu le 23 Octobre 2004 près de la route reliant Musenyi et Kibuye, colline Nyarurambi, secteur Nyomvyi, commune Mpanda en Province Bubanza (Nord-Ouest du pays). Un jeune homme, Lin KARENZO, fils de Gabriel TUYAGA et de Margueritte NTIRUVAMUNDA, âgé de 24 ans, a été gravement blessé par une explosion d'une mine lorsqu'il travaillait au champ avec neuf autres personnes. KARENZO, dont au moins deux doigts de sa main gauche seront amputés, a été évacué sur Bujumbura où il reçoit des soins au Centre Hospitalo-universitaire de Kamenge (CHUK). Il est important de souligner que les maisons situées aux alentours du lieu de l'accident ont été occupées depuis 1999 jusqu'à 2003 par une position des Forces Armées Burundaises (FAB) de Nyarurambi, qui, pour se protéger contre des attaques éventuelles des combattants des Mouvements armés, utilisaient classiquement des mines antipersonnel.

Suite à cet accident qui n'est pas le premier de ce genre, le CNDD-FDD lance encore une fois son cri d'alarme au Gouvernement burundais et aux organisations humanitaires internationales de conjuguer leurs efforts en faveur des actions de déminage du Burundi et d'assistance aux victimes.

Rappelons que cet appel intervient au moment où se tient à Genève (Suisse) du 01 au 02 Novembre 2004 la première rencontre des signataires de l'Acte d'Engagement à l'interdiction des mines, lancée par l'Appel de Genève, une organisation humanitaire. Etant l'un des 26 acteurs non étatiques signataires de cet engagement, le CNDD-FDD, encourage enfin tous les autres acteurs, étatiques et non étatiques, à mettre en application les engagements qu'ils ont signés, soit dans le cadre de la Convention d'Ottawa soit dans le cadre de l'Appel de Genève.

Pour le CNDD-FDD

Karenga Ramadhani

Porte Parole